



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



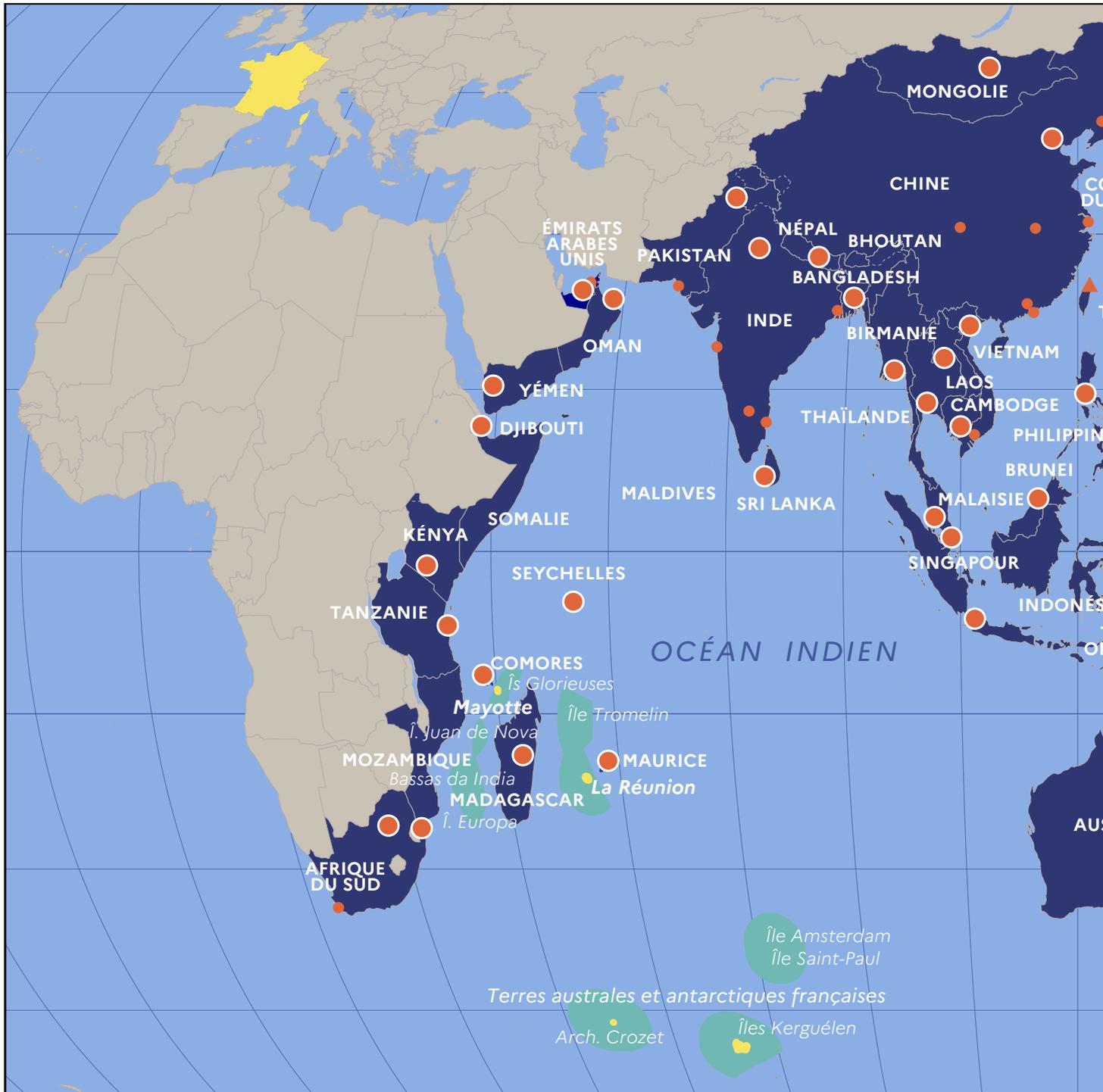
La stratégie indopacifique de la France

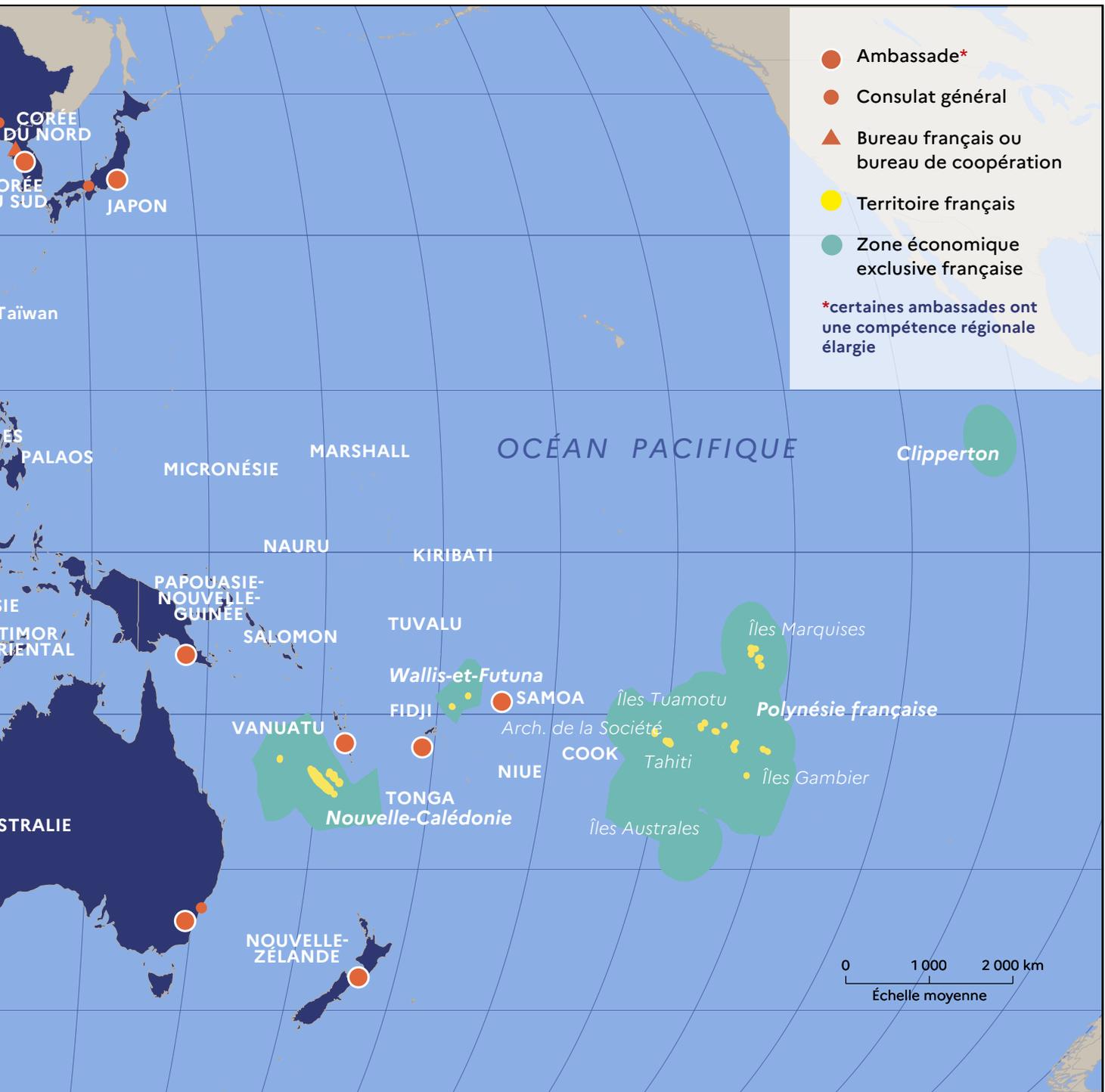
Sommaire

Résumé	8
1. Un espace traversé par des défis stratégiques qui gagnent en intensité.	11
1.1. Le durcissement de la compétition stratégique et l'érosion du multilatéralisme	11
1.2. Une certaine porosité entre les théâtres de l'Europe et de l'Indopacifique mise en lumière par la guerre en Ukraine, malgré des dynamiques propres.	12
1.3. Des tensions commerciales dans un espace structurant pour l'économie mondiale	12
1.4. L'aggravation des effets du dérèglement climatique et de la dégradation de la biodiversité	13
2. La singularité de la stratégie française dans l'Indopacifique.	15
2.1. Garantir la souveraineté de la France et répondre à l'accélération de la confrontation stratégique	15
2.2. Inscrire notre action dans une approche résolument partenariale	16
2.3. Rechercher des complémentarités avec les pays alliés et affinitaires	16
2.4. Poursuivre un dialogue exigeant avec la Chine.	16
3. Valoriser les collectivités ultramarines de l'océan Indien et du Pacifique	19
3.1. Les Outre-mer, moteurs dans la mise en œuvre de la stratégie française en Indopacifique ..	19
3.1.1. Renforcer la synergie entre l'Etat et les différents acteurs de la coopération régionale ..	19
3.1.2. Porter des projets structurants dans les domaines prioritaires pour le développement régional	20
3.2. La stratégie indopacifique au service des territoires ultramarins	21
3.2.1. Assurer une protection renforcée face aux menaces, risques et ingérences.	21
3.2.2. Poursuivre l'intégration économique régionale des territoires d'outre-mer.	21
4. Développer des partenariats de souveraineté	23
4.1. Des partenariats capacitaires en matière de sécurité-défense, mutuellement bénéfiques et au service d'une meilleure interopérabilité	23
4.1.1. Renforcer la coopération opérationnelle	23
4.1.2. Appuyer le développement des capacités de nos partenaires	24
4.1.3. Contribuer à la sûreté et à la sécurité maritimes	24
4.1.4. Favoriser une meilleure résilience face au risque cyber et face aux ingérences numériques.	24

4.2. Des partenariats économiques et commerciaux au service du développement durable ...	25
4.2.1. <i>Accompagner et accélérer la transition énergétique</i>	25
4.2.2. <i>Répondre aux besoins en matière de connectivité et d'infrastructures durables et résilientes</i>	26
4.2.3. <i>Travailler à la sécurité énergétique et à la diversification des approvisionnements</i>	27
4.3. Des partenariats pour une approche intégrée et innovante des enjeux globaux	27
4.3.1. <i>Appuyer l'adhésion aux instruments internationaux en matière d'environnement, de climat et de biodiversité.</i>	27
4.3.2. <i>Mettre en œuvre des partenariats innovants pour l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité.</i>	28
4.3.3. <i>Contribuer à la conservation et l'utilisation durable de l'océan</i>	28
4.3.4. <i>Promouvoir une architecture de santé résiliente</i>	30
4.3.5. <i>Favoriser les échanges humains et universitaires</i>	30
4.3.6. <i>Renforcer les échanges sur les technologies numériques et l'IA</i>	30
5. Soutenir le multilatéralisme régional et les dynamiques régionales.	31
5.1. Dans l'océan Indien	31
5.2. En Asie du Sud-Est	31
5.3. Dans le Pacifique	32
5.4. Les formats mini-latéraux	32
6. Contribuer activement au déploiement de la stratégie européenne.	35
6.1. Une contribution majeure aux opérations, missions et programmes mis en œuvre par l'Union européenne	35
6.2. Un soutien constant aux initiatives en matière de commerce et de connectivité.	36
6.3. Un rôle moteur dans la définition de l'avenir de la stratégie européenne	36

Présence française dans l'Indopacifique





Résumé

Espace clé pour la prospérité mondiale, l'Indopacifique est aujourd'hui de plus en plus crisolite. Il est le théâtre de rivalités entre grandes puissances, d'une assertivité croissante de la Chine et de fortes tensions commerciales. Notre capacité à y relever les défis environnementaux et à y combattre l'érosion du multilatéralisme s'y joue.

Nation européenne et de l'Indopacifique, la France y a un positionnement unique. Elle continuera à défendre ses intérêts en Indopacifique et à y accroître son engagement pour le développement durable, la stabilité régionale et la protection des biens communs. Guidée, avec ses partenaires de l'Union européenne (UE), par l'objectif d'autonomie stratégique, la France rejette les logiques de blocs et de découpage en sphères d'influence et privilégie une approche non-confrontationnelle et partenariale. Face au risque de la mise en place de sphères de coercition, en Indopacifique comme en Europe, la France promeut une coalition des indépendants, sous forme de partenariats de souveraineté entre ces deux espaces.

La stratégie indopacifique de la France, multidimensionnelle, s'y déploie selon quatre principaux axes d'effort :

- **le renforcement de ses collectivités ultramarines** (La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Wallis-et-Futuna, les Terres australes et antarctiques françaises et l'Île de La Passion-Clipperton), qui sont à la fois les principaux acteurs et bénéficiaires de cette stratégie indopacifique. C'est pourquoi la France soutient activement leur participation à des organisations régionales telles que la Communauté du Pacifique (CPS), la Communauté de l'océan Indien (COI) ou encore le Forum des îles du Pacifique (FIP). Elle y défend l'amélioration des échanges régionaux et de la connectivité, qu'elle soit numérique, maritime ou aérienne, ainsi que le soutien à l'innovation locale. Pour garantir sa souveraineté dans un contexte de tensions stratégiques accrues, le dispositif militaire français a été renforcé et modernisé, notamment dans la loi de programmation militaire 2024-2030 qui alloue un budget prévisionnel de 13 milliards d'euros pour l'ensemble des Outre-mer. Pour mieux lutter contre les menaces hybrides et climatiques, un défi partagé avec de nombreux Etats de l'Indopacifique, les mesures de protection dans les Outre-mer sont également étoffées, avec un accent mis sur la cybersécurité, la sécurisation des câbles sous-marins, la résilience des infrastructures et la lutte contre les manipulations de l'information. Enfin, la France renforce la coopération bilatérale et régionale en matière de la lutte contre les criminalités organisées.
- **la consolidation des partenariats de souveraineté** avec les pays de l'Indopacifique, afin de renforcer mutuellement et collectivement notre sécurité et notre résilience. Ces partenariats couvrent des domaines clés :
 - **La sécurité et la défense** : les opérations et exercices militaires bilatéraux et multilatéraux, en hausse, permettent d'améliorer l'interopérabilité avec nos partenaires. La France soutient aussi les initiatives de renforcement capacitaire de ses partenaires notamment au travers du Centre Régional d'Etudes Maritimes (CREM) projet bilatéral franco-sri lankais créé en 2024, et du développement des Académies du Pacifique en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie, et de l'océan Indien à La Réunion. La France agit également sur le plan humanitaire et du secours d'urgence grâce à sa participation au mécanisme FRANZ (France, Australie, Nouvelle-Zélande), et à sa contribution au Programme d'entreposage humanitaire dans le Pacifique (PHWP). Dans l'océan Indien, la Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien de la Croix Rouge (PIROI), basée à La Réunion, contribue à une meilleure gestion des risques de catastrophes.

- **L'économie et la transition énergétique** : la France mise sur des partenariats de souveraineté durables pour appuyer les entreprises françaises à l'international et répondre aux besoins des pays de l'Indopacifique. La France soutient le développement d'infrastructures stratégiques résilientes telles que des réseaux ferroviaires, des réseaux électriques ou des corridors économiques comme le corridor économique Inde-Moyen-Orient-Europe (IMEC). Elle soutient la transition énergétique dans la région et veille à la sécurisation des chaînes d'approvisionnement en matières premières stratégiques. La France accroît son soutien à des initiatives régionales telles que l'Asean Power Grid, visant à renforcer la connectivité énergétique entre les pays de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN). En outre, la France soutient le développement de l'efficacité énergétique, notamment dans les territoires urbanisés (transports et bâtiments).
- **Le climat et la santé** : pour relever les défis climatiques et environnementaux, l'Agence française de développement (AFD) mobilise près de 13 milliards d'euros en faveur de projets centrés sur la résilience climatique et le développement durable en Indopacifique, comme les programmes KIWA, CLIPSSA, BRIDGES et VARUNA. La France appuie également la mise en œuvre des accords internationaux sur le climat et la biodiversité comme l'accord relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ). Elle soutient en outre la recherche scientifique, l'éducation et la santé au travers de ses opérateurs, comme les Instituts Pasteur ou le réseau « Une seule santé ».
- **Le soutien au multilatéralisme** : la France défend un multilatéralisme régional fondé sur le droit international, en affirmant notamment la centralité de l'ASEAN. Concrètement, elle appuie les organisations régionales dont elle est membre plein ou observateur, que ce soit par le financement de programmes ou la mise à disposition de son expertise, en particulier dans la gestion des enjeux communs. La France cherche à accroître son investissement dans les formats régionaux, en candidatant par exemple au statut de membre de l'ADMM+ et d'ASEANPOL ou, à terme, à celui de partenaire de dialogue de l'ASEAN. Elle propose également de coopérer, avec des partenaires affinitaires et sur des enjeux concrets, dans des formats de coopération mini-latérale comme le dialogue avec l'Inde et les Émirats arabes unis.
- **L'appui à la stratégie de l'Union européenne dans la zone** : la France soutient la conclusion de partenariats européens renforcés, en particulier avec l'Inde et l'ASEAN, ainsi que celle d'accords commerciaux ambitieux en matière de développement durable, y compris avec les pays du Partenariat transpacifique global et progressiste (CPTPP). Elle participe activement aux opérations navales européennes telles qu'ATALANTE, dans l'océan Indien, et ASPIDES, en mer Rouge. Elle contribue au déploiement de programmes européens de renforcement des capacités tels que CRIMARIO II (Projet indopacifique pour les routes maritimes critiques), ESIWA+ (Renforcement de la coopération en matière de sécurité en Asie et avec l'Asie, 2024-2027) et le programme Global Ports Safety (GPS). Elle appuie également les initiatives européennes en matière de commerce équitable et de connectivité, notamment Global Gateway. La France joue un rôle moteur dans le Forum ministériel UE-Indopacifique, dont elle soutient la pérennisation et l'élévation au niveau des chefs d'état et de gouvernement.

La région indopacifique, des rives africaines à l’océan Pacifique, est d’une importance cruciale pour la France, tant par son potentiel de croissance et d’innovation que par les enjeux géopolitiques majeurs qui la caractérisent.

La stratégie indopacifique de la France, dont les premières orientations remontent à 2018 à l’initiative du Président de la République, a été formalisée dans un premier document interministériel de communication publique paru en 2021 et actualisé en 2022¹. Elle fait aujourd’hui l’objet d’une nouvelle actualisation, en parallèle de la revue nationale stratégique, afin d’intégrer les récents bouleversements géopolitiques, de constater les avancées dans sa mise en œuvre, et de renouveler ses priorités.

Cette révision s’appuie sur un paramètre intangible : la singularité du positionnement français dans l’espace indopacifique, fondée sur son exigence d’autonomie stratégique, son statut de nation de l’Indopacifique, grâce à ses territoires ultramarins dans l’océan Indien et l’océan Pacifique et sur son action dans la région. La France se présente comme une force de paix, de stabilité, de coopération et de prospérité. Ce positionnement se décline selon quatre axes prioritaires : renforcer la centralité des départements et régions d’outre-mer et collectivités d’outre-mer (DROM-COM), consolider les partenariats de souveraineté avec les pays de l’Indopacifique, soutenir le multilatéralisme et la structuration des organisations régionales, et contribuer activement à la mise en œuvre de la stratégie de l’Union européenne (UE) pour l’Indopacifique établie en septembre 2021².

1. [Lien vers la stratégie de la France dans l’Indopacifique \(2022\) en français](#),
[Lien vers la stratégie de la France dans l’Indopacifique \(2022\) en anglais](#)

2. [Lien vers la stratégie de l’UE pour l’Indopacifique \(2021\)](#)

1. Un espace traversé par des défis stratégiques qui gagnent en intensité

1.1. Le durcissement de la compétition stratégique et l'érosion du multilatéralisme

L'Indopacifique concentre de nombreux foyers de tensions, sur fond de rivalité accrue entre les États-Unis et la Chine. Cette dynamique se manifeste notamment par une course aux armements. L'assertivité croissante de la Chine dans le détroit de Taïwan et en mers de Chine ainsi que les tensions dans la péninsule coréenne, les contentieux persistants dans le sous-continent indien et dans le Golfe, dégradent la sécurité dans l'ensemble de l'Indopacifique. Le développement rapide de l'Armée populaire de libération (APL), y compris dans le domaine nucléaire, et son orientation vers la défense d'intérêts globaux de manière plus assumée, augmentent les frictions avec les États voisins et les États-Unis. Le risque d'une crise ouverte, aux conséquences majeures pour la région, l'Europe et la France, en particulier les collectivités ultramarines où résident deux millions de citoyens français, ne cesse de croître. Un conflit de haute intensité dans le détroit de Taïwan aurait des effets majeurs, tant en raison des répercussions économiques mondiales que du risque d'extension géographique.

La priorité donnée par les États-Unis à l'endiguement de la Chine, via la doctrine de la « Paix par la force », intensifie la compétition sino-américaine. Le lien établi par les nouvelles autorités américaines entre économie et garanties de sécurité fait naître des incertitudes quant à leurs systèmes d'alliances dans la région. Cela accentue la volatilité de l'environnement stratégique et favorise une fragmentation potentielle de l'espace indopacifique.

Au-delà de la compétition sino-américaine, l'espace indopacifique est marqué par le maintien des tensions régionales à un niveau élevé et par des incertitudes croissantes sur l'architecture régionale de sécurité. Cela se traduit concrètement par un niveau de dépenses militaires sans précédent et par un rehaussement de la posture de nombreux acteurs de la région. L'espace indopacifique est caractérisé par plusieurs foyers de crise, souvent produits des différends territoriaux et maritimes non-résolus. Ces foyers de crise sont en outre interconnectés, du fait des réseaux d'alliances et des risques d'effet rebond d'une crise à l'autre, posant un risque de simultanéité des conflits. Une crise majeure, par ses effets de bord militaires, économiques et diplomatiques, aurait des conséquences catastrophiques pour l'Europe.

Ces dynamiques s'inscrivent dans un contexte d'érosion du système multilatéral, particulièrement préoccupante dans une région marquée par un déficit d'architecture de sécurité. Le droit international y est régulièrement violé : le droit de la mer et la liberté de navigation sont remis en cause par des réinterprétations unilatérales contraires à la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM), et certaines décisions arbitrales ne sont pas respectées. Par ailleurs, les sanctions contre la prolifération, décidées par le Conseil de sécurité, sont ouvertement bafouées.

Les enjeux nucléaires occupent une place centrale dans la région indopacifique compte tenu de la présence de plusieurs États dotés et d'États possesseurs d'armes nucléaires, ainsi que de l'augmentation de leurs arsenaux nucléaires. Cette région est également confrontée à une crise de prolifération majeure en Corée du Nord, qui poursuit activement ses programmes nucléaire et balistique en violation du droit international.

Enfin, les enjeux sécuritaires s'entrelacent de plus en plus avec les enjeux économiques, financiers ou technologiques, donnant lieu à des formes de coercition hybrides : actions d'influence, désinformation, guerre économique, instrumentalisation juridique (lawfare), y compris dans les fonds marins ou l'espace. Dans ce contexte, la France fait face à une intensification des ingérences dans les DROM-COM, comme celles de l'Azerbaïdjan.

La dégradation du contexte stratégique met à mal les dispositifs de coopération régionale, déjà fragiles, alors qu'ils sont plus nécessaires que jamais. L'Indopacifique est confrontée à une criminalité organisée en expansion, avec des trafics de drogues, de traite des êtres humains et des escroqueries en ligne ainsi qu'à une résurgence des actes terroristes. De plus, la gestion des ressources communes est compliquée par une compétition accrue et des actions prédatrices y compris dans les espaces communs, notamment pour les ressources halieutiques et minérales.

1.2. Une certaine porosité entre les théâtres de l'Europe et de l'Indopacifique mise en lumière par la guerre en Ukraine, malgré des dynamiques propres

En portant atteinte aux fondements de l'ordre international fondé sur le droit et les principes de la Charte des Nations unies, la guerre d'agression de la Russie en Ukraine a eu un effet désinhibiteur et accentué les menaces contre la paix et la stabilité internationales, y compris dans l'Indopacifique. Elle encourage certains acteurs régionaux à recourir à l'unilatéralisme, à la force, au protectionnisme et à la fermeture des frontières, ravivant ainsi des foyers de tensions existants.

L'Europe et l'Indopacifique sont désormais confrontées à une interpénétration croissante en termes de défis de sécurité qui se traduit par une accélération des mutations et une contraction des espaces stratégiques. La guerre d'Ukraine a illustré cette porosité renforcée, malgré des dynamiques bien distinctes entre les deux espaces. La Chine joue un rôle de facilitateur essentiel à l'agression russe depuis 2022. Par ailleurs, le rapprochement entre la Russie et la Corée du Nord, initié par Moscou afin d'alimenter son effort de guerre (envoi par la Corée du Nord de munitions et de troupes), et la fourniture par des pays tiers de biens critiques à la base industrielle et technologique de défense (BITD) russe, en sont les exemples les plus visibles. L'alignement de fait entre la Russie et la Corée du Nord, concrétisé par la signature d'un traité de partenariat stratégique global en juin 2024, emporte des effets profondément déstabilisateurs. Dans ce cadre, la posture nord-coréenne de plus en plus provocatrice accentue les tensions sur la péninsule.

La Russie mène également des activités militaires de l'océan Indien au Pacifique, seule ou via des exercices conjoints, démontrant sa capacité de projection tout en faisant pression sur certains États, comme le Japon. Elle participe à des actions visant à remettre en cause la souveraineté française, notamment par des manipulations de l'information, en renforçant son influence dans l'environnement proche des territoires français, et en soutenant les actions déstabilisatrices d'États tiers.

1.3. Des tensions commerciales dans un espace structurant pour l'économie mondiale

Alors que l'Indopacifique s'affirme comme le principal moteur de la croissance mondiale (60 % de la croissance mondiale en 2025, pour 35 % du PIB mondial) et une zone stratégique pour le commerce international (50 % du trafic mondial de conteneurs et 70 % des matières premières énergétiques transitent par l'océan Indien ; le détroit de Malacca concentre 18,5 % des flux maritimes, devant celui de Taïwan), elle fait face à des défis et tensions croissants. Plus de la moitié des flux étant intrarégionaux, l'intégration économique y progresse de façon inégale malgré l'existence d'accords interrégionaux (Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), Partenariat économique régional global (RCEP), Partenariat transpacifique global et progressiste (CPTPP)) et un maillage d'accords bilatéraux. Cette zone présente une grande diversité, mêlant économies très ouvertes et économies protectionnistes, grands émergents du G20 et pays moins développés.

Ce dynamisme économique va de pair avec une structuration commerciale et financière croissante autour de la Chine. De nombreux pays ont développé des dépendances envers la Chine, qui est

à la fois leur premier marché à l'exportation et leur premier fournisseur (notamment en ASEAN), ses capacités d'exportation étant portées par ses surproductions. Sur le plan financier, on observe le développement de systèmes alternatifs (Système de paiements internationaux chinois (CIPS), accords de swap par la Banque centrale de la République populaire de Chine).

Les mesures américaines (droits de douane, restrictions à l'exportation) risquent de fragiliser des économies déjà vulnérables aux chocs extérieurs et aux effets du changement climatique. Face à cela, les entreprises adaptent leurs chaînes de valeur, avec des relocalisations ciblées, notamment vers certains pays de l'ASEAN. Ces stratégies de maintien d'une présence en Chine, parallèlement au redéploiement de certains sites de production dans d'autres pays (dites « Chine +1 »), peuvent favoriser l'émergence de nouveaux pôles économiques. Elles ne modifient cependant pas fondamentalement, au moins à court terme, la domination de l'industrie chinoise dans les chaînes de valeur.

Les tensions sino-américaines, la montée du protectionnisme et l'instabilité des politiques économiques américaines, soulignent la fragilité du positionnement géoéconomique de nombreux pays de la région. Ces derniers subissent à la fois l'unilatéralisme commercial des deux premières puissances mondiales, avec des excédents envers les États-Unis³ et des déficits envers la Chine. Cette double dépendance est une constante de l'Indopacifique, quel que soit le niveau de développement des États concernés.

1.4. L'aggravation des effets du dérèglement climatique et de la dégradation de la biodiversité

L'Indopacifique est une zone prioritaire face à la triple crise planétaire du changement climatique, de l'effondrement de la biodiversité et de la pollution. Si cette région concentre une part importante des défis mondiaux, elle est aussi un espace-clé pour le développement de solutions, qu'il s'agisse de technologies et d'industries de décarbonation, de financements innovants, de solutions fondées sur la nature, de lutte contre la pollution plastique ou d'adaptation au changement climatique.

La région génère désormais plus de 50 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES), du fait notamment de l'augmentation de la consommation chinoise de charbon. Elle abrite aussi certaines des réserves de biodiversité les plus riches et les plus fragiles de la planète : 50 % des zones critiques de biodiversité et 70 % des récifs coralliens, menacés par les effets du changement climatique (acidification des océans, érosion des littoraux) et par les activités humaines (urbanisation, déforestation, surexploitation, criminalité environnementale). La pollution, notamment de l'air et de l'océan, y est alarmante, avec une pollution atmosphérique première cause de décès prématurés et le « 7^e continent » de plastique (1,6 million de km² dans le Pacifique).

Les sociétés et économies locales subissent directement les impacts de cette crise : intensification des typhons, montée des eaux, inondations, sécheresses. Les Petits États insulaires en développement (PEID) peinent à renforcer leur résilience. Pour les États du Pacifique, le changement climatique constitue une menace majeure. D'après la Banque mondiale (2021), l'Asie de l'Est, le Pacifique et l'Asie du Sud pourraient compter, dans le pire scénario, jusqu'à 89 millions de déplacés climatiques internes à l'horizon 2050. Les dégradations environnementales alimentent aussi pauvreté et tensions liées à l'accès aux ressources hydriques et halieutiques. Dans le Pacifique, plus de la moitié des espèces de poissons sont surexploitées. La perte de biodiversité met en péril les modèles économiques fondés sur le tourisme ou l'exploitation des ressources naturelles.

3. Le Vietnam a le quatrième plus gros excédent commercial avec les États-Unis, à 123,5 milliards de dollars en 2024. Suivent notamment Taiwan (73,9 milliards de dollars), le Japon (68,5 milliards), la Corée du Sud (66 milliards), l'Inde (45,7 milliards) ou la Thaïlande (45,6 milliards).

2. La singularité de la stratégie française dans l'Indopacifique

En tant que Nation de l'Indopacifique, la France partage une communauté de destin avec la région où elle est déterminée à s'engager de manière durable et croissante. La France entend faire prévaloir une voix indépendante et singulière en faveur de la défense d'un espace ouvert, sûr et inclusif, affranchi de toute forme de coercition, fondé sur le respect du droit international, du multilatéralisme et des souverainetés nationales. Elle s'y emploie en étant guidée par une exigence constante d'autonomie stratégique dans sa capacité d'analyse, de décision et d'action, au sein de cet espace où elle a des intérêts souverains majeurs à préserver et où elle compte assumer pleinement son rôle de puissance partenariale de confiance.

2.1. Garantir la souveraineté de la France et répondre à l'accélération de la confrontation stratégique

En matière de sécurité et de défense, le principal objectif de la France est de garantir la protection de ses ressortissants, le respect de la souveraineté de ses territoires, l'intégrité de ses zones économiques exclusives (ZEE), la préservation des flux d'approvisionnements et des voies de communication et la stabilité régionale. A cette fin, elle s'appuie sur un dispositif militaire permanent, réparti en cinq commandements couvrant l'ensemble de l'Indopacifique, qui est en cours de modernisation dans le cadre de la loi de programmation militaire 2024-2030 (budget prévisionnel pour les Outre-mer de 13 milliards d'euros visant à financer notamment la livraison en cours de 6 Patrouilleurs Outre-mer et d'une première corvette, ainsi que le renouvellement de la flotte d'hélicoptères polyvalents). La France poursuit ses efforts pour renforcer sa capacité à sécuriser son environnement et à lutter contre toute forme d'ingérence dans les DROM-COM. Elle continuera de rehausser sa capacité de projection (transport stratégique) et ses forces prépositionnées pour servir de point d'appui opérationnel en cas de dégradation sécuritaire.

Ce dispositif de forces prépositionnées est renforcé par les déploiements réguliers dans l'Indopacifique de capacités du haut du spectre, dont la fréquence et l'envergure se sont intensifiées ces dernières années (au moins deux déploiements par an depuis 2020, telles que les missions de projection CLEMENCEAU, MARIANNE, PEGASE⁴). Ceux-ci, qui s'inscrivent dans une approche non-confrontationnelle, sont des signalements stratégiques vis-à-vis de nos compétiteurs, y compris en permettant la planification d'exercices conjoints bilatéraux et multilatéraux. En 2025, le déploiement du Groupe aéronaval autour du porte-avions Charles de Gaulle jusqu'en mer des Philippines, dans le cadre de la mission CLEMENCEAU 25, a illustré la capacité de la France à produire des effets dans tous les milieux et champs de l'espace indopacifique. La France vise ainsi le plein respect de l'application du droit international, en particulier de la liberté de navigation et de survol garantie par la CNUDM et de la garantie d'accès aux espaces communs.

4. CLEMENCEAU : déploiement du groupe aéronaval français pour des opérations de présence, de coopération et de combat. MARIANNE : déploiement de bâtiments de la Marine nationale, dont un sous-marin nucléaire d'attaque, pour affirmer la présence française en Indopacifique. PEGASE : opération de déploiement rapide de l'Armée de l'air et de l'espace. Elle sert à confirmer la capacité de la France à projeter sa puissance aérienne sur de longues distances.

2.2. Inscrire notre action dans une approche résolument partenariale

L'approche française se développe en coordination étroite avec celle de ses alliés et partenaires dans la région en raison de la nécessité de relever collectivement les défis de la zone. Afin de faire émerger des initiatives à dimension régionale, la France s'appuie sur des partenariats stratégiques prioritaires engagés avec plusieurs pays de la région, dont l'Inde, le Japon, l'Australie, l'Indonésie, Singapour, le Vietnam, la Corée du Sud ou les Emirats arabes unis. En profitant de nos fortes convergences, la France développe avec ces partenaires privilégiés davantage de coopérations et d'actions coordonnées en direction des pays tiers au sein de l'espace indopacifique ou des organisations régionales. Le partenariat franco-indien, fondé sur un attachement commun au développement de nos autonomies stratégiques respectives, en est une illustration. La Feuille de route franco-indienne pour l'Indopacifique, adoptée en 2023, formalise notre approche commune dans l'ensemble des domaines stratégiques. La France entend également tirer pleinement parti des formats trilatéraux mis en place avec l'Inde et l'Australie d'une part et d'autre part avec l'Inde et les Emirats arabes unis, pour faciliter la mise en œuvre d'initiatives concrètes.

La France partage l'approche des pays de l'Indopacifique, qui refusent en grande majorité d'être contraints de choisir entre grandes puissances et le découpage du monde en sphères d'influence. L'offre française permet une diversification des partenariats qui contribue à préserver la liberté d'action et à accroître les marges de manœuvre des partenaires dans un environnement de plus en plus soumis à la compétition stratégique.

2.3. Rechercher des complémentarités avec les pays alliés et affinitaires

Fidèle au principe « allié, mais pas aligné », la France est prête à travailler avec les États-Unis autour d'intérêts communs et sur la base de nos avantages comparatifs, afin de contribuer ensemble à la stabilité de la zone. C'est dans cet esprit qu'a été initié un dialogue franco-américain sur l'Indopacifique en 2024. Celui-ci a l'ambition d'élargir les coopérations au-delà du domaine de la sécurité et de la défense, où elles sont déjà denses et structurées.

La France et le Royaume-Uni ont confirmé, lors du Sommet de mars 2023, la volonté partagée d'approfondir le dialogue sur les enjeux de l'Indopacifique et d'œuvrer de façon coordonnée dans les domaines de la sécurité maritime et de la résilience climatique et à l'occasion de nos déploiements militaires dans la zone. De même, avec le Canada, la déclaration sur le partenariat renforcé en matière de défense et de sécurité adoptée en 2024, pose les fondations d'une coopération active dans l'Indopacifique, notamment dans le cadre d'exercices multilatéraux.

Notre position sur le rôle de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord (OTAN) dans l'espace indopacifique reste guidée par le cadre défini dans le Concept Stratégique de l'Alliance en 2022 : l'Alliance reste extrêmement vigilante aux risques et défis émanant de l'Indopacifique dans la mesure où ceux-ci ont des implications pour la sécurité et la défense de l'espace euro-atlantique, et tout particulièrement dans le cadre de la guerre d'agression de la Russie contre l'Ukraine. L'OTAN reste une alliance défensive dont la mission est de garantir la sécurité de l'espace euro-atlantique contre toutes les menaces, d'où qu'elles proviennent. Dans ce cadre, la France appelle à la responsabilité des puissances régionales pour ne pas soutenir l'effort de guerre russe ni porter atteinte à la sécurité européenne.

2.4. Poursuivre un dialogue exigeant avec la Chine

Enfin, la stratégie française intègre la montée en puissance de la Chine, laquelle est un facteur structurant de l'évolution de l'espace indopacifique, et plus largement des relations internationales. En conformité avec le triptyque endossé par le Conseil européen en 2020, la France considère la Chine comme un partenaire, un concurrent et un rival systémique. Elle maintient un dialogue étroit et exigeant avec les autorités chinoises au plus haut niveau, pour rechercher une convergence sur les crises internationales et les enjeux globaux là où c'est possible. En particulier, la France a fait

part de sa préoccupation sur le rôle de facilitateur de l'effort de guerre russe joué par la Chine. En coordination avec ses partenaires européens, la France s'oppose à tout découplage économique et soutient vis-à-vis de la Chine un agenda de réduction des déséquilibres économiques et commerciaux, via notamment le rétablissement d'un cadre de concurrence équitable, ainsi que la réduction des dépendances stratégiques excessives.

La France réaffirme sa politique constante d'une seule Chine et exprime son attachement à la préservation de la paix et de la stabilité dans le détroit de Taïwan. Elle s'oppose à toute modification unilatérale du statu quo, y compris par le recours ou la menace de recours à la force ou la coercition, et appelle à une résolution pacifique des différends. En mers de Chine méridionale et orientale, la France ne prend pas partie sur les litiges territoriaux, mais appelle au respect du droit international tel que défini par la CNUDM. Elle s'oppose à tout recours à la force, ainsi qu'à toute forme de coercition ou d'action déstabilisatrice, y compris la militarisation d'éléments contestés, et affirme la nécessité d'adopter un comportement sûr et professionnel dans tous les domaines du droit maritime.

3. Valoriser les collectivités ultramarines de l’océan Indien et du Pacifique

La stratégie française dans l’Indopacifique repose sur ses départements, régions et collectivités d’Outre-mer, qui en sont à la fois les acteurs et les bénéficiaires. Sept des treize territoires ultramarins sont situés dans la zone indopacifique : La Réunion, Mayotte, la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, Wallis-et-Futuna, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) et l’Île de La Passion-Clipperton. Par leur ancrage géographique, leurs compétences et leurs dynamiques d’influence, ces territoires sont pleinement engagés dans la mise en œuvre de la stratégie.

3.1. Les Outre-mer, moteurs dans la mise en œuvre de la stratégie française en Indopacifique

3.1.1. Renforcer la synergie entre l’Etat et les différents acteurs de la coopération régionale

Afin de renforcer les synergies avec les acteurs de la coopération régionale, l’État associe les collectivités ultramarines à l’élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie indopacifique. Il soutient leur intégration régionale et leur politique d’influence, dans le respect des compétences de chacun. Grâce à ses territoires ultramarins, la France est membre de plusieurs organisations régionales, telles que l’Association des États riverains de l’océan Indien (IORA), le Conseil de coopération économique (PECC), la Communauté du Pacifique (CPS), et le Programme régional océanien de l’environnement (PROE). La France est également membre des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP) thonières comme la Commission interaméricaine du thon tropical (IATTC) et la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC), au sein de laquelle la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et Wallis-et-Futuna ont le statut de « territoire participant ». La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont membres du Forum des îles du Pacifique (FIP), où la France a le statut de partenaire de dialogue (voir 5.3), ainsi que du Pacific Island Chief of Police (PICP, que Wallis-et-Futuna souhaite également rejoindre). La France est membre fondateur de la Commission de l’océan Indien (COI) et souhaite que Mayotte y soit associé pleinement en tant que territoire de l’océan Indien faisant face aux mêmes défis que la région.

Une stratégie de bassin pour la coopération régionale sera adoptée lors de la Conférence de coopération régionale de l’océan Indien (CCROI) de 2025. Cette stratégie viendra compléter le dispositif existant, comprenant notamment un ambassadeur chargé de la coopération régionale, les CCROI, la plateforme de coordination de la France de l’océan Indien (PCFOI), et le Fonds de coopération régionale (FCR). Depuis 2024, un Comité pour l’insertion régionale de Mayotte (CIRM) a également été mis en place.

Dans le Pacifique, l’installation à Nouméa du poste d’ambassadrice, secrétaire permanente pour le Pacifique et représentante permanente auprès de la CPS et du PROE, depuis 2023, facilite les échanges avec les collectivités et les organisations régionales. Le Fonds Pacifique soutient des projets de coopération économique, sociale et culturelle, favorisant l’intégration des collectivités françaises dans leur environnement régional. Au sein des organisations régionales, l’objectif est d’avoir des mécanismes performants de concertation et de coordination entre l’État et les collectivités. La France apporte également son soutien aux cadres des collectivités pour leur accès à des postes à responsabilité dans ces organisations.

En outre, le détachement de représentants des collectivités dans les ambassades françaises des pays voisins, déjà effectué pour la Nouvelle-Calédonie et La Réunion, est à l'étude pour d'autres territoires et sera lancé prochainement pour Mayotte. Un réseau de « référents Outre-mer » pour les collectivités ultramarines de l'Indopacifique a été créé au sein des postes diplomatiques les plus concernés. Le renforcement du réseau des conseillers diplomatiques auprès des préfets de région (CDPR) dans les Outre-mer, avec la création récente du poste auprès du Haut-Commissaire en Polynésie française, vient compléter ces mécanismes d'association et d'accompagnement.

Le renforcement de ces synergies, impliquant tous les départements ministériels, contribue à des coopérations concrètes pour la stabilité, la sécurité et la prospérité des territoires ultramarins et des bassins de l'Indopacifique. La co-construction de feuilles de route indopacifique par territoire, comme celle en voie de finalisation avec La Réunion, devra matérialiser cette ambition.

3.1.2. Porter des projets structurants dans les domaines prioritaires pour le développement régional

Les territoires continueront à être porteurs de projets structurants des stratégies française et européenne dans l'Indopacifique, avec des capacités d'action étendues et en se basant sur une action reconnue par nos voisins dans les enceintes de coopération régionale.

Les Outre-mer français sont des moteurs du développement des échanges économiques, scientifiques, culturels et universitaires dans l'Indopacifique. L'intégration des universités de La Réunion et de Mayotte au sein du réseau universitaire de l'IOA (UNIOR) témoigne de ce renforcement des liens dans l'océan Indien. La mise en œuvre d'un programme de mobilité et de formation professionnelle par l'intermédiaire de la Commission de l'océan Indien (COI) est en cours, avec le soutien financier de la France. Il complètera le programme REUNION financé par l'UE au travers du programme INTERREG qui vise le bassin élargi de l'océan Indien. Dans le Pacifique, la France, en collaboration avec les universités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, entend mettre en œuvre un programme de mobilité pour étudiants et chercheurs de la région au travers du Réseau de recherche des universités des îles du Pacifique (PIURN). Elle a également initié, en s'appuyant sur le succès du Festival international du film océanien (FIFO) organisé chaque année à Papeete, un projet de fonds de soutien à l'audiovisuel, à double vocation créative et patrimoniale, qui pourrait être porté par la Communauté du Pacifique (CPS).

Des projets économiques et scientifiques sont en développement pour répondre aux enjeux environnementaux des territoires ultramarins. La technologie SWAC (Sea Water Air Conditioning) permet par exemple d'exporter l'expertise de la Polynésie française en énergies renouvelables pour un développement durable régional. En matière de sécurité sanitaire, des réseaux de surveillance épidémiologique seront interconnectés pour améliorer la résilience des territoires.

Les Outre-mer jouent également un rôle clé dans l'assistance humanitaire (Humanitarian Assistance and Disaster Relief (HADR)), avec des bases de soutien pour les partenaires régionaux, comme en témoigne l'aide apportée lors du séisme du 17 décembre 2024 au Vanuatu. La France renforce ses capacités de formation dans le cadre de l'Académie de l'océan Indien à La Réunion, en appui sur la Plateforme d'intervention régionale de l'océan Indien de la Croix Rouge (PIROI) et dirige avec Madagascar les travaux de l'Association des Etats riverains de l'océan Indien (IOA) sur l'HADR. Dans le cadre de l'Académie du Pacifique, la France s'appuie sur la complémentarité entre les compétences de l'Etat et de la Nouvelle-Calédonie pour la mise en œuvre de ses formations en matière de sécurité civile.

Enfin, les Outre-mer appuient les forces de sécurité intérieure des Etats voisins tant pour rendre plus sûr leur espace régional que pour leur propre sécurité. La France renforce son action contre le narcotrafic par des accords avec plusieurs Etats (dont la république de Maurice en février 2024).

3.2. La stratégie indopacifique au service des territoires ultramarins

La stratégie indopacifique vise à répondre aux besoins spécifiques des territoires ultramarins, en particulier en matière de protection contre les menaces, d'intégration régionale et de diversification économique.

3.2.1. Assurer une protection renforcée face aux menaces, risques et ingérences

Face aux tentatives d'ingérences croissantes cherchant à déstabiliser les territoires ultramarins par des menaces hybrides, la France renforce la protection des Outre-mer. Cela passe par le développement de l'écosystème de cybersécurité (déploiement de la loi Résilience, soutien à la création de centres de réponse à incidents - deux sont actifs à La Réunion et en Nouvelle-Calédonie). Limiter la vulnérabilité des câbles sous-marins et leur exposition aux risques de sabotage est également essentiel. Leur sécurisation, via la redondance physique et le renforcement des capacités de maintenance, est une priorité, en lien avec l'Union européenne (UE) et selon le statut juridique des territoires ultramarins dans l'océan Indien et dans le Pacifique⁵. Les Outre-mer font également l'objet d'un accompagnement dédié en matière de lutte contre les manipulations de l'information visant leur territoire et d'une attention particulière en matière de répression transnationale.

Les Outre-mer contribuent à l'architecture régionale de sécurité et sûreté maritimes (ARSSM) dans l'océan Indien. La France, avec l'Indonésie et l'UE, a contribué aux directives IORA contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) ; plus de 60 patrouilles conjointes ont été menées dans le cadre du programme régional de surveillance des pêches (PRSP) de la COI. Les Forces Armées de la Zone Sud de l'océan Indien (FAZSOI) participent à la coordination d'opérations maritimes dans ce bassin. La création d'Académies dans les collectivités ultramarines, englobant les dimensions de stabilité/défense, sécurité maritime, sécurité intérieure et sécurité civile, participe de cet effort en appui aux initiatives régionales (voir 4.1.).

La France renforce l'anticipation des risques climatiques et la promotion d'une cogestion stratégique avec les collectivités ultramarines. L'initiative KIWA, lancée par l'Agence française de développement (AFD) en 2020 et renouvelée en 2023 (voir 4.3), facilite l'accès aux financements pour l'adaptation au changement climatique. La France soutient aussi l'initiative CREWS (risque climatique et système d'alerte précoce), en lien avec Weather Ready Pacific (porté par l'Australie et la Nouvelle-Zélande) pour les alertes précoces face aux catastrophes naturelles.

En outre, les infrastructures aéroportuaires et maritimes seront adaptées aux crises sécuritaires et naturelles. La montée en puissance des capacités des forces armées, ainsi que l'usage accru de solutions spatiales européennes, visent à garantir la souveraineté et la résilience numérique des Outre-mer.

3.2.2. Poursuivre l'intégration économique régionale des territoires d'outre-mer

La stratégie française vise à développer les échanges régionaux et à réduire la dépendance aux marchés hexagonaux. La France développe notamment une stratégie interministérielle pour développer les échanges commerciaux régionaux de La Réunion et de Mayotte. De même, la négociation d'un accord de libre-échange entre la Nouvelle-Calédonie et le Vanuatu, accompagnée par l'Etat, doit permettre de renforcer l'intégration régionale de la Nouvelle-Calédonie. L'intégration régionale des territoires d'outre-mer repose sur un soutien renforcé à l'export des entreprises ultramarines, au travers d'actions collectives, l'accompagnement des primo-exportateurs et des modèles adaptés aux réalités insulaires (feuille de route pour l'économie bleue). Le soutien continu à l'attractivité économique des Outre-mer se matérialise notamment par la signature de Conventions de la Team France Export avec la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française et l'organisation de missions d'entreprises à destination de leur voisinage, comme les îles Fidji ou la Nouvelle-Zélande.

⁵ Avec une différence d'intégration au sein de l'UE entre les régions ultrapériphériques (RUP) comme Mayotte et La Réunion et les pays et territoires d'outre-mer (PTOM) comme la Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF), et Wallis-et-Futuna.

La France contribue à une amélioration de la connectivité des territoires ultramarins dans toutes ses dimensions : numérique (câbles sous-marins post-SAFE, T4 dans l'océan Indien), maritime (transbordements et lignes secondaires de cabotage) et aérienne (liaisons Singapour - Nouméa et Bangkok - Nouméa, retour d'Air France sur Paris - Manille ou ligne Papeete - Wallis). La France promeut une connectivité sûre en participant aux réunions régionales de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et en s'appuyant sur les programmes européens INTERREG et Global Gateway. Dans ce cadre, la Réunion se positionne comme hub aéromaritime et la Polynésie française comme pôle de connectivité numérique.

Enfin, la promotion et la protection de l'expertise et des savoir-faire des territoires ultramarins sont essentielles. Des outils comme ceux de la French Tech (label Capitale French Tech attribué à La Réunion pour 2023-2025), le Tech4Islands Summit Tahiti, ou le projet de technoport de Bois-Rouge (La Réunion) et les nouveaux technopôles et data center de Papeete et de Mayotte et La Réunion, participent à l'intégration régionale des territoires ultramarins en favorisant l'innovation.

4. Développer des partenariats de souveraineté

La France s'engage à relever les défis de l'Indopacifique selon une approche partenariale et multidimensionnelle. Elle propose aux pays de la région des partenariats fondés sur le respect de l'égalité souveraine des États. Ces partenariats de souveraineté contribuent à réduire les risques de dépendance vis-à-vis des grandes puissances, dont les tendances unilatéralistes se renforcent, et à garantir la capacité d'exercer des choix souverains. Ils ont également pour objectif de renforcer la résilience des pays concernés. Ces partenariats de souveraineté ont vocation à nourrir un agenda positif dans les domaines jugés prioritaires par la région : sécurité et défense ; économie, connectivité et transition énergétique ; enjeux climatiques, environnementaux et sanitaires.

4.1. Des partenariats capacitaires en matière de sécurité-défense, mutuellement bénéfiques et au service d'une meilleure interopérabilité

La défense des intérêts souverains de la France dans l'Indopacifique est indissociable d'une participation active aux efforts régionaux de sécurité. La France renforce ses partenariats dans les domaines de la sécurité et de la défense, afin de développer une interopérabilité accrue avec ses alliés et partenaires, tout en consolidant sa crédibilité en tant qu'acteur engagé pour la stabilité régionale.

4.1.1. Renforcer la coopération opérationnelle

Les coopérations opérationnelles établies par la France dans l'Indopacifique ont pour but de faciliter des engagements conjoints. Elles reposent notamment sur le développement d'exercices militaires avec les forces armées partenaires. Les déploiements français dans la zone, tels que CLEMENCEAU, MARIANNE ou PEGASE, s'accompagnent d'une participation régulière à des exercices bilatéraux et multilatéraux qui permettent de tester et d'améliorer l'interopérabilité des forces françaises et de favoriser leur intégration aux dispositifs de sécurité régionaux. La qualité de ces partenariats, développés de longue date, facilite par ailleurs la possibilité pour la France de disposer de points d'appui stratégiques en cas de crise majeure.

Membre de la Réunion des ministres de la défense du Pacifique Sud (SPDMM), la France partage les priorités des États de la région : renforcement de l'interopérabilité, résilience face au changement climatique, lutte contre la surpêche, et formation dans les domaines de la défense et de la sécurité. En lien avec sa Stratégie globale de lutte contre la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN), la France a élaboré un cadre juridique pour permettre l'embarquement de contrôleurs des pêches de pays partenaires sur des bâtiments militaires français (shipriding), facilitant les contrôles et procédures dans les ZEE.

La France participe également aux actions du Groupe de coordination du Quad du Pacifique (Pacific Quad), aux côtés des États-Unis, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, en soutien à la surveillance maritime et à la lutte contre la pêche INN, notamment au profit de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique. Elle a initié le réseau des garde-côtes du Pacifique (2021), qui se réunit chaque année en Polynésie française ou en Nouvelle-Calédonie.

Enfin, dans le cadre du mécanisme FRANZ, la France coordonne avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande les secours en cas de catastrophe naturelle. Elle soutient une plus grande inclusion des États insulaires dans la gouvernance de ce dispositif, tout en veillant à sa bonne articulation avec le Programme d'entreposage humanitaire dans le Pacifique (PHWP), auquel elle contribue également.

4.1.2. Appuyer le développement des capacités de nos partenaires

La France soutient les initiatives de renforcement capacitaire visant à structurer et moderniser les forces armées et de sécurité des États partenaires. Le Centre Régional d'Études Maritimes (CREM), projet bilatéral franco-sri lankais créé en 2024, a vocation à former les agents de pays partenaires, civils comme militaires, aux enjeux de l'action de l'État en mer, allant des missions de surveillance maritime et de lutte contre les trafics à la protection de l'environnement marin.

La mise en place des Académies du Pacifique et de l'océan Indien vise à renforcer la formation dans les domaines de la sécurité et de la défense et à favoriser le partage de doctrines. Ces initiatives participent à la structuration d'une offre cohérente et efficace de formation française en réponse aux besoins exprimés.

4.1.3. Contribuer à la sûreté et à la sécurité maritimes

La France promeut une architecture régionale de sécurité et de sûreté maritimes permettant une réponse collective face à la piraterie, au terrorisme maritime, aux trafics ou à la pêche INN. Elle a rejoint en 2021 la Réunion des chefs des agences de la Garde côtière asiatique (HACGAM), qui regroupe 22 pays et deux membres associés (Accord de coopération régional contre la piraterie et les vols à main armée à l'encontre des navires en Asie (ReCAAP) et Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD)). Elle contribue également aux dispositifs de connaissance maritime (Maritime Domain Awareness), notamment via la présence d'officiers de liaison dans les différents « Centres de Fusion de l'Information » à Madagascar, en Inde et à Singapour, ainsi qu'au centre de coordination opérationnelle des Seychelles.

Le Centre de coopération et de sensibilisation en matière d'information maritime (MICA Center), basé à Brest, appuie ces actions en assurant une mission de veille, d'alerte et de soutien aux acteurs de l'industrie maritime. Cette contribution est coordonnée avec celle de l'Union européenne (voir 6.1). Dans le contexte du développement du corridor économique Inde-Moyen-Orient-Europe (IMEC), l'expertise du ministère des Armées pourrait être mise à profit pour renforcer la protection des câbles sous-marins, en coordination avec les partenaires concernés.

4.1.4. Favoriser une meilleure résilience face au risque cyber et face aux ingérences numériques

Face à la multiplication des cyberattaques, la France développe des partenariats en matière de cybersécurité, notamment via l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) qui a rejoint en 2024 le Réseau opérationnel de cybersécurité du Pacifique (PaCSON), qui permet un partage de bonnes pratiques, des formations spécialisées et une coordination accrue des réponses aux menaces cyber.

La France soutient aussi la mise en place de centres nationaux de cybersécurité (Inde, Indonésie), ainsi que des formations spécifiques pour les États insulaires du Pacifique (ACAPAC). Elle approfondit ses partenariats stratégiques dans le cyber avec les pays clés de la région, notamment au travers de dialogues interministériels (Inde, Japon, États-Unis), et des coopérations opérationnelles (Singapour, Corée du Sud). La France accompagne, dans le cadre de la Réunion des ministres de la défense du Pacifique Sud (SPDMM), les capacités de ses partenaires à récolter, traiter et analyser de l'information pour leur cybersécurité.

Le déploiement d'un expert technique international (ETI) spécialisé à vocation régionale, basé en Thaïlande, soutient la lutte contre la cybercriminalité, en particulier la lutte contre la pédocriminalité en ligne.

En outre, face à une sophistication accrue des campagnes de manipulation de l'information, la France développe ses partenariats au profit de la lutte contre la menace informationnelle.

4.2. Des partenariats économiques et commerciaux au service du développement durable

La France développe des partenariats pour répondre aux enjeux de diversification et de résilience économiques. Le volet économique de la stratégie indopacifique française se décline en quatre objectifs :

- Contribuer à notre souveraineté et à notre résilience économiques, par la diversification des approvisionnements stratégiques et des débouchés à l'export, et la poursuite de l'intégration économique régionale des Outre-mer.
- Soutenir le positionnement des intérêts économiques français dans une zone à l'importance économique croissante, à travers la promotion de l'expertise et du savoir-faire des entreprises françaises, y compris les entreprises ultramarines, les Petites et Moyennes Entreprises (PME) et les Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), en mobilisant autant que possible l'appui institutionnel, la Team France Export et les instruments financiers de soutien à l'export vers les secteurs stratégiques et les géographies prioritaires. La France finance ce soutien grâce aux prêts et prise de garantie du Trésor (fin 2023, encours Indopacifique de près de 9 milliards d'euros en assurance-crédit à l'export, soit 15 % du total mondial, 25 projets financés par des Fonds d'études et d'aide au secteur privé (FASEP) y ont été accordés entre 2020 et 2024 pour 12 millions d'euros).
- Répondre par l'offre française aux besoins de l'Indopacifique en matière de connectivité et d'infrastructures durables, résilientes, et de qualité, notamment énergétiques, urbaines, et de transport, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris et la promotion du savoir-faire français, pour contribuer à la prospérité, la durabilité et la souveraineté de toutes les économies.
- Contribuer à une gouvernance commerciale et financière multilatérale, équilibrée et fondée sur des règles de concurrence équitable. La France promeut activement des politiques d'endettement souverain soutenable (via le Secrétariat du Club de Paris).

La France renforce ses dialogues économiques bilatéraux avec l'Inde, l'Indonésie, le Vietnam, les Philippines et la Thaïlande, ainsi que son appui aux banques multilatérales de développement actives dans la région (Banque mondiale, Banque asiatique de développement, Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures).

Elle soutient la mise en œuvre de l'agenda du Pacte pour la prospérité des peuples et de la planète (4P), en cohérence avec l'Agenda 2030, dont l'Accord de Paris constitue une composante essentielle, et en accord avec la politique française d'investissement solidaire et durable.

Pour accompagner les entreprises françaises dans des secteurs d'excellence, la France accroît la visibilité et la lisibilité de son offre de soutien à l'export, notamment par des synergies renforcées entre Bpifrance, le Trésor, les ministères techniques concernés et l'AFD, au bénéfice des pays partenaires, de leurs entreprises et autorités. Une attention particulière est portée à l'accompagnement des Petites et Moyennes Entreprises (PME) et des Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI), en orientant les instruments d'aide vers les secteurs porteurs d'expertise technologique.

4.2.1. Accompagner et accélérer la transition énergétique

L'expertise française est mobilisée au service du renforcement des capacités locales, de la promotion de coopérations durables et du développement d'infrastructures bas carbone favorisant la sécurité énergétique. La filière énergétique française s'implique dans plusieurs projets de décarbonation du mix énergétique en Asie du Sud et de renforcement des interconnexions électriques en Asie du Sud-Est (ASEAN Power Grid), une initiative jugée prioritaire tant pour sa contribution à la transition et à la sécurité énergétique que pour son impact sur l'intégration régionale.

La France participe au financement des plateformes pays et partenariats pour une transition énergétique juste (JETP) en Indonésie, au Vietnam et en Afrique du Sud, et copréside avec l'Inde l'Alliance

solaire internationale, avec un appui particulier au programme de renforcement des capacités STAR-C (Centre de ressources pour l'application de la technologie solaire).

La France renforce ses coopérations existantes (Inde) ou naissantes (Vietnam, Singapour, Indonésie) en matière de nucléaire civil, en particulier s'agissant du développement des technologies relatives aux petits réacteurs modulaires. Elle propose son expertise en matière de sûreté nucléaire, afin d'accompagner le développement de ce secteur dans le respect des obligations internationales.

Elle accompagne également ses partenaires dans le développement de la filière hydrogène décarboné, comme l'illustre la signature d'une feuille de route conjointe avec l'Inde. La mobilisation des institutions de recherche et du secteur privé est encouragée via, par exemple, le centre franco-australien dédié à la transition énergétique. Enfin, par sa contribution au Fonds vert pour le climat, le plus important mécanisme multilatéral de financement climatique, la France participe activement à la décarbonation dans la région.

En matière d'efficacité énergétique des villes et des bâtiments, la France renforce sa coopération avec le Japon, l'Inde, la Chine, le Vietnam, Singapour ainsi qu'avec l'ensemble des pays soutenant la Déclaration de Chaillot.

4.2.2. Répondre aux besoins en matière de connectivité et d'infrastructures durables et résilientes

La France soutient le développement d'infrastructures de transport ferroviaire, à la fois longue distance et urbaines. Dans l'Indopacifique, les besoins en la matière sont considérables et répondent à des objectifs à la fois d'inclusion sociale et de réduction de l'empreinte carbone. La filière ferroviaire française, reconnue à l'international, se mobilise pour accompagner des projets de lignes rapides et à grande vitesse dans plusieurs pays de la région (Australie, Cambodge, Inde, Vietnam). Un « Sommet du rail » sera organisé en France pour valoriser l'expertise française et promouvoir les partenariats public-privé.

La France est signataire du protocole d'entente du corridor économique Inde-Moyen-Orient-Europe (IMEC), qui doit relier l'Inde au port de Marseille. Elle soutient activement sa concrétisation au sein de différents formats de coopération, et a désigné un Envoyé spécial pour l'IMEC en novembre 2023. La valorisation du savoir-faire industriel français dans la phase de développement de ce corridor, fera de l'IMEC un projet d'intérêt national visant à renforcer l'empreinte économique de la France dans les zones concernées tout en favorisant la connectivité, les trajectoires de croissance durable et l'accès à l'énergie propre. A long terme, l'IMEC vise à assurer la redondance des routes commerciales existantes entre l'Inde, le Moyen-Orient et l'Europe. La France examine également la faisabilité de connexions alternatives, en plus du tracé initial entre l'Inde et la péninsule Arabique.

Dans le domaine maritime, la France s'engage dans la décarbonation du transport et des corridors logistiques, avec l'objectif de réduire à zéro les émissions nettes de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050, conformément à la stratégie 2023 de l'Organisation Maritime Internationale (OMI). Elle appelle les partenaires indopacifiques à voter les décisions prises à l'OMI dans le cadre du MEPC 83 relativement à la décarbonation du transport maritime. À cet effet, elle développe des coopérations bilatérales stratégiques, notamment via le Partenariat maritime renouvelé avec Singapour en 2025. Par ailleurs, la France contribue activement aux initiatives de décarbonation maritime déployées dans le cadre de la stratégie européenne Global Gateway (voir 6.2).

La France promeut les normes les plus élevées pour les projets d'infrastructures durables, incluant le développement de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, à l'économie circulaire et à la gestion des déchets. Elle soutient les principes du G20 pour des investissements dans des infrastructures de qualité (G20 QII Principles), appuie le déploiement de la plateforme SOURCE et la diffusion du label FAST-Infra dans l'Indopacifique. La France encourage les pays à adhérer à l'association gouvernante de ce label (FAST-Infra Group). Par ailleurs, la France est membre depuis 2020 de la Coalition pour les infrastructures résistantes aux catastrophes (CDRI), qu'elle copréside avec l'Inde depuis avril 2024, et qui développe des coopérations avec l'IOA afin de renforcer la résilience des infrastructures dans la région.

4.2.3. Travailler à la sécurité énergétique et à la diversification des approvisionnements

La France s'emploie à développer des chaînes d'approvisionnement en minerais et métaux critiques diversifiées, résilientes et équilibrées. A cet effet, elle a noué des partenariats avec plusieurs pays riches en ressources (Australie, Mongolie) ou impliqués dans la transformation des minerais (Japon). La filière du nickel en Nouvelle-Calédonie est appelée à jouer un rôle central et des partenariats stratégiques doivent être recherchés, en concertation avec le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, avec des pays partageant les mêmes objectifs de sécurité économique. Un premier projet industriel de séparation de terres rares, cofinancé avec le Japon, a été inauguré en mars 2025 dans les Pyrénées-Atlantiques, marquant une étape significative vers la souveraineté européenne et japonaise sur les matériaux critiques.

4.3. Des partenariats pour une approche intégrée et innovante des enjeux globaux

Dans l'Indopacifique, peut-être plus encore qu'ailleurs, se joue notre capacité collective à relever les défis du développement durable, au cœur de l'Agenda 2030 des Nations unies.

4.3.1. Appuyer l'adhésion aux instruments internationaux en matière d'environnement, de climat et de biodiversité

La France réaffirme son engagement à mettre en œuvre l'Accord de Paris, en soutenant notamment une transition juste pour s'affranchir des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques et en particulier pour l'accélération de la sortie du charbon dans l'Indopacifique.

La France appelle ses partenaires à la publication de contributions déterminées au niveau national (CDN) ambitieuses et de stratégies de long terme associées, fondées sur les données scientifiques les plus récentes et les résultats du bilan mondial. Elle les encourage à présenter des objectifs de réduction des émissions qui couvrent tous les gaz à effet de serre, tous les secteurs et toutes les catégories, dans le cadre du processus de révision quinquennal des CDN, qui est crucial pour le succès de la COP30 et des conférences ultérieures.

Par ailleurs, elle s'engage à soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, notamment en appuyant l'élaboration des stratégies et plans d'actions nationaux pour la biodiversité (NBSAP) ainsi que l'objectif de protection de 30 % des terres et 30 % des mers d'ici 2030. Elle attache une attention particulière à la préservation des réservoirs de biodiversité et des puits de carbone à l'instar des forêts du bassin Mékong-Bornéo et de Papouasie-Nouvelle-Guinée, des mangroves d'Inde et du Bangladesh, ainsi que des zones océaniques. Elle a rejoint en 2023, dans le cadre de son dialogue trilatéral avec l'Inde et les Émirats arabes unis, l'Alliance des mangroves pour le climat (MAC), une initiative émirienne promouvant les mangroves en tant que Solution Fondée sur la Nature (SFN). Elle soutient activement la création, l'extension et le renforcement d'aires marines protégées. Elle soutient la lutte contre la déforestation particulièrement dans le cadre de la promotion de chaînes de valeur durables.

Enfin, la France soutient la lutte contre la pollution plastique, notamment en Asie du Sud-Est, en coordination avec les États affinitaires et en particulier les pays océaniques. Elle soutient la ratification et la mise en œuvre d'un instrument international juridiquement contraignant contre la pollution plastique, y compris dans l'environnement marin, prenant en compte l'ensemble du cycle de vie des plastiques, dont la production. Signataires de la déclaration « *Bridge to Busan* » depuis 2024, la France, ainsi que le Programme régional océanique de l'environnement (PROE), appellent à la réduction de la production et de la consommation des polymères plastiques primaires. Affirmant leur ambition, la France et plusieurs pays de l'Indopacifique (Arménie, Australie, Cambodge, Fidji, Îles Cook, Îles Marshall, Îles Salomon, Maldives, Micronésie, Mongolie, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Sri Lanka, Tuvalu, Vanuatu) ont signé en 2025 la déclaration « *The Nice wake up call for an ambitious plastics treaty* », d'initiative française, pour conclure les négociations d'un traité effectif et ambitieux.

4.3.2. Mettre en œuvre des partenariats innovants pour l'adaptation au changement climatique et la protection de la biodiversité

Sur l'ensemble de ces enjeux cruciaux la France participe à l'élaboration de partenariats innovants, au travers notamment de l'action de ses opérateurs.

L'Agence française de développement (AFD) renforce sa présence dans l'Indopacifique, où ses encours atteignent 13 milliards d'euros⁶. Son mandat a été élargi pour lui permettre d'intervenir dans les États insulaires du Pacifique sur des projets d'adaptation au changement climatique. Son implantation régionale s'est étendue avec l'ouverture de bureaux au Vanuatu, à Fidji et en Papouasie-Nouvelle-Guinée.

L'AFD conduit des projets structurants axés sur la résilience des sociétés et la protection de la biodiversité. Parmi eux, l'initiative KIWA, cofinancée avec l'Union européenne, l'Australie, le Canada et la Nouvelle-Zélande, couvre 19 États et territoires insulaires du Pacifique et promeut des solutions fondées sur la nature. La France soutient également la mise en œuvre du « Paquet pays pour les forêts, la nature et le climat » en Papouasie-Nouvelle-Guinée, troisième réserve mondiale de forêts primaires.

Ces objectifs mobilisent aussi d'autres opérateurs français, réunis dans le cadre de projets conjoints fondés sur un partenariat scientifique équitable, au service du développement durable. Par exemple, dans le Pacifique, le programme Climat du Pacifique, savoirs locaux et stratégies d'adaptation (CLIPSSA) associe l'Institut de recherche pour le développement (IRD), Météo France et l'AFD pour fournir aux États et territoires insulaires des données climatiques futures, essentielles pour leur adaptation à l'élévation du niveau des mers. Dans l'océan Indien, le programme VARUNA (AFD, IRD, Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD), Expertise France) vise à renforcer la gestion des aires marines protégées. Le programme BRIDGES, conduit par le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'IRD et l'Institut français pour l'exploitation de la mer (IFREMER), développe à l'échelle régionale de nouvelles coopérations scientifiques sur la conservation marine, la résilience climatique et la sécurité alimentaire.

Enfin, en tant que première contributrice au Fonds pour répondre aux pertes et préjudices (avec les Philippines comme pays hôte du Conseil d'administration), opérationnalisé lors de la COP28 de Dubaï et dont elle assure la co-présidence depuis avril 2024, la France participe activement au soutien des pays de la région face aux impacts du changement climatique.

4.3.3. Contribuer à la conservation et l'utilisation durable de l'océan

La France met en œuvre avec ses partenaires l'Objectif de développement durable n°14 de l'Agenda 2030 des Nations unies (ODD 14), consacré à la conservation et l'utilisation durable de l'Océan.

Pays hôte, avec le Costa Rica, de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan (UNOC-3, Nice, juin 2025), la France a mobilisé les pays de l'Indopacifique pour qu'ils s'engagent au plus haut niveau. Elle continuera à promouvoir l'entrée en vigueur rapide de l'accord relatif à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ) et à lutter contre l'exploitation non encadrée des grands fonds marins.

La France plaide pour une approche fondée sur les données scientifiques, en soutenant le développement des sciences océaniques et de la recherche marine. Elle accompagne également les États de l'Indopacifique dans leurs initiatives de préservation marine, au de projets tels que la Sea Academy aux Philippines, dédiée à la création d'aires marines protégées, ou l'extension du label « Île Durable » en Indonésie. Cet accompagnement comprend la formation à la surveillance maritime, la participation à des campagnes océanographiques, la mise en place de plans de gestion durable des ressources marines, ainsi que le soutien au développement du tourisme côtier durable.

⁶. 13 milliards d'euros de financements de l'AFD signés sur la période 2019-2023 pour l'Indopacifique, dont 11,4 milliards d'euros de contributions aux ODD Climat et 1,8 milliards d'euros de contributions aux ODD Biodiversité.

4.3.4. Promouvoir une architecture de santé résiliente

La France entend aussi mobiliser son expertise au bénéfice de projets structurants dans le domaine de la santé. L'Institut Pasteur et le Pasteur Network, comprenant neuf instituts membres dans l'Indopacifique⁷, contribuent à renforcer les capacités locales de prévention et de surveillance épidémiologique dans le cadre de l'approche « Une seule santé », qui reconnaît l'interdépendance entre santé humaine, santé animale et écosystèmes. L'Institut prévoit de renforcer ses partenariats stratégiques dans la région (à Singapour notamment) et, en coopération avec le CIRAD, l'IRD et l'AFD, de renforcer la coordination entre trois réseaux régionaux existants : le Réseau océanien de surveillance de la santé publique (ROSSP) de la Communauté du Pacifique (CPS), le programme Evaluation des risques de modification de l'écosystème et des maladies infectieuses émergentes (ECOMORE) en Asie du Sud-Est, et l'initiative « Une seule santé » (SEGA One Health Network) de la Commission de l'océan Indien. Ce « réseau de réseaux » a pour objectif de renforcer la sécurité sanitaire régionale en recommandant des mesures de santé publique et initiant des synergies avec le Centre de l'ASEAN pour les urgences de santé publique et les maladies émergentes (ACPHEED).

L'AFD finance des projets dans la région via l'initiative internationale de Prévention de l'émergence de la maladie zoonotique (PREZODE et son premier volet opérationnel PREACTS). La France a également lancé en 2022 le Campus franco-indien en Indopacifique, dédié aux sciences de la vie pour la santé, avec pour objectif d'en faire un pôle régional d'attractivité pour chercheurs et universitaires.

4.3.5. Favoriser les échanges humains et universitaires

La France entretient un dialogue permanent avec ses partenaires afin d'identifier les modalités les plus adaptées pour faciliter les mobilités humaines, y compris par des programmes de bourses étudiantes, d'immigration légale de jeunes Talents, les dispositifs de volontariat international, d'Expertise France, ou encore des Instituts Français. Ce dialogue passe aussi par des accords globaux de migration, notamment négociés au niveau européen, et en recherchant une lutte conjointe contre les migrations irrégulières. Les Unités mixtes des Instituts français de recherche à l'étranger (UMIFRE), dont cinq⁸ sont implantés dans la région, contribuent à renforcer la connaissance mutuelle et les liens scientifiques entre la France, l'Europe et les pays de l'Indopacifique. Ils soutiennent des travaux de recherche collaborative, en particulier sur les enjeux de développement durable, dans une perspective pluridisciplinaire et interculturelle, y compris sur les conséquences sociales des transitions climatiques et numériques.

4.3.6. Renforcer les échanges sur les technologies numériques et l'IA

La France défend une intelligence artificielle (IA) mise au service de l'intérêt général, du progrès économique, social et environnemental. À ce titre, elle a coprésidé avec l'Inde le Sommet pour l'Action sur l'IA organisé à Paris en février 2025 et soutient l'organisation d'un Sommet en Inde en 2026. Les deux pays ont lancé une Feuille de route conjointe pour le développement d'une IA sûre, ouverte, sécurisée et digne de confiance.

La France mène des discussions avancées pour intégrer ses partenaires de la région à la fondation Current AI, dédiée à l'IA d'intérêt général, avec l'objectif de remédier aux inégalités d'accès. Les investissements réunis lors du Sommet de l'IA (109 milliards d'euros) permettront notamment d'implanter des data centers souverains dans l'Indopacifique.

La France s'affirme comme un acteur de référence en matière de technologies numériques et d'innovation. Elle promeut la convergence des écosystèmes quantiques de recherche et veille à ce que les intérêts européens et indopacifiques soient représentés dans les forums comme le Groupe de développement quantique (Allemagne, Australie, Corée, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France,

⁷ Antananarivo, Phnom Penh, Vientiane, Ho-Chi-Minh Ville, Nha Trang, Shanghai, Hong-Kong, Séoul, Nouméa. Le lancement de l'Institut Pasteur du Japon est en cours.

⁸ Pondichéry, New Dehli, Hong Kong, Bangkok, Tokyo.

Japon, Royaume-Uni). Elle invite ses partenaires à participer à la définition de futures normes en matière de technologies quantiques. Elle s'engage, dans le domaine des semi-conducteurs, en faveur de chaînes d'approvisionnement résilientes en s'appuyant sur la diversification des sources, la coopération et les normes communes.

5. Soutenir le multilatéralisme régional et les dynamiques régionales

La France est pleinement engagée en faveur d'un multilatéralisme efficace, fondé sur le respect de la Charte des Nations unies et de la règle de droit. Elle soutient les organisations régionales dans la gestion des enjeux communs et encourage, de manière complémentaire, des formats de coopération dits mini-latéraux. Ces cadres souples, ciblés et affinitaires contribuent à renforcer les dynamiques régionales sur des bases convergentes. Ils doivent cependant éviter toute logique de polarisation ou de duplication des structures existantes.

5.1. Dans l'océan Indien

La France renforce sa participation aux organisations régionales de l'océan Indien, notamment l'Association des États riverains de l'océan Indien (IORA), à laquelle elle a adhéré comme membre à part entière en 2021, l'Initiative pour les océans Indien et Pacifique (IPOI), qu'elle a rejointe en 2021, ainsi que la Commission de l'océan Indien (COI), dont elle assumera la présidence en 2026-2027. En tant qu'État riverain, elle est également membre de plein droit du Symposium naval de l'océan Indien (IONS). Par ailleurs, la France est active au sein des organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), telles que la Commission des thons de l'océan Indien (CTOI), l'Accord relatif aux pêches dans le Sud de l'océan Indien (APSOI), dont le siège est à La Réunion, et la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC).

La France soutient les activités de ces organisations, y prend des initiatives et encourage une meilleure coordination de leurs activités. Elle valorise à cette fin l'expertise et les infrastructures présentes à La Réunion (voir 3.2), en coordination également avec les programmes de l'Union européenne (voir 6.1). En tant que membre de la COI, la France souhaite étoffer les coopérations en faveur du développement durable de la région. Elle engage aussi des moyens humains et navals dans le programme Safe Seas Africa, financé par l'Union européenne, qui vise à rendre opérationnelle l'architecture régionale de sécurité et sûreté maritimes mise en place par les accords MASE dans l'océan Indien, en renforçant les capacités des centres d'information maritime régionaux et la coordination opérationnelle (basées respectivement à Madagascar et aux Seychelles).

Elle soutient également la mise en œuvre de la Vision de l'IORA pour l'Indopacifique (IORA's Outlook on the Indo-Pacific), via un appui financier de l'AFD au plan d'action 2024-2027 de l'organisation.

5.2. En Asie du Sud-Est

La France soutient le rôle central de l'ASEAN⁹, dont elle est devenue partenaire de développement en 2020. Les perspectives formulées dans l'ASEAN Outlook on the Indo-Pacific (2019) convergent largement avec l'approche française et forment le socle de nombreuses coopérations dans des domaines tels que la transition énergétique, l'environnement, la santé, l'économie bleue ou encore la formation.

⁹. Depuis le coup d'État du 1^{er} février 2021, la France ne reconnaît pas le gouvernement du régime militaire mis en place en Birmanie.

Le plan d'action du partenariat de développement, permet d'étendre et d'approfondir ces coopérations, notamment par le biais de programmes de formation à destination de jeunes diplomates (Programme de bourses juniors de l'ASEAN), de formations à la sécurité civile et de projets en matière d'intégration énergétique.

La France participe également aux structures de sécurité mises en place par l'ASEAN. Depuis 2019, elle est observatrice au sein d'ASEANPOL dans le domaine de la lutte contre la criminalité transnationale. Elle a obtenu en 2024 le statut d'observateur aux groupes de travail de l'ADMM+ (Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus), dans les domaines de la sécurité maritime et de la gestion des catastrophes naturelles (HADR), pour la période 2024-2027. Forte des acquis du partenariat de développement et de l'expérience acquise, la France ambitionne d'accéder au statut de membre de plein droit de l'ADMM+ ainsi qu'à terme à celui de partenaire de dialogue de l'ASEAN.

5.3. Dans le Pacifique

La France, en lien avec ses collectivités d'outre-mer, participe activement aux organisations régionales du Pacifique et soutient leurs initiatives, notamment en matière de développement durable et de résilience face aux enjeux globaux.

La France est membre fondateur de la Communauté du Pacifique (CPS), dont le siège est à Nouméa et dont elle est le premier contributeur avec ses territoires (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis et Futuna). La Nouvelle-Calédonie a conclu un accord cadre de partenariat pour la période 2024-2027 et la Polynésie française a accueilli en novembre 2024 le Comité des représentants des gouvernements et administrations de la CPS. Les expertises françaises présentes dans les territoires (Instituts Pasteur et Louis Malardé, IRD, CIRAD, Institut agronome calédonien (IAC), le Centre de Recherches Insulaires et Observatoire de l'Environnement (CRIOBE)) sont régulièrement mobilisées dans le cadre de coopérations avec la CPS. L'Initiative Océan Pacifique, mise en œuvre par l'Agence française de développement en partenariat avec la CPS, soutient les capacités des petits États insulaires à protéger la biodiversité et à se développer de façon résiliente.

Les collectivités de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française sont membres de plein droit du Forum des Îles du Pacifique (FIP) depuis 2016, Wallis-et-Futuna étant membre associé depuis 2018, et l'État français, partenaire de dialogue. La France soutient la mise en œuvre de la Stratégie 2050 pour le continent bleu du Pacifique, adoptée par les membres du FIP. Elle est solidaire de l'appel lancé dans la déclaration de Boe, pour une réponse collective aux menaces pesant sur les communautés du Pacifique et la préservation de leurs modes de vie. En tant que partenaire de dialogue, la France souhaite s'associer aux délibérations sur les enjeux régaliens et renforcer sa participation aux travaux du FIP, dans le respect des droits et obligations liés au statut de membre à part entière des collectivités.

La France, avec ses trois collectivités, est également membre du Programme régional océanien de l'environnement (PROE). En partenariat avec le PROE, l'AFD soutient le projet SWAP (Action durable en matière de déchets dans le Pacifique), qui vise à renforcer la gestion durable des déchets dans la région. L'ouverture depuis 2025 d'une ambassade française à Apia (Samoa), siège du PROE, permet d'amplifier les coopérations avec cette organisation.

5.4. Les formats mini-latéraux

Les dynamiques de coopération régionale s'enrichissent par l'activation de formats mini-latéraux, notamment des dialogues trilatéraux.

Le dialogue France-Inde-Australie, lancé en 2020, repose sur une vision commune du respect du droit international. Il se traduit par des projets conjoints en matière de sécurité maritime, d'environnement et d'actions coordonnées dans les enceintes multilatérales.

En 2023, un dialogue trilatéral a été lancé entre la France, l'Inde et les Émirats arabes unis. Cette initiative s'appuie sur une volonté partagée de promouvoir la stabilité dans l'océan Indien. Elle ouvre la voie à des coopérations dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, de la protection de la biodiversité, des technologies émergentes, de la recherche et de la culture. La coopération en matière de défense, en particulier via le renforcement de l'interopérabilité des forces armées, constitue un axe prioritaire.

6. Contribuer activement au déploiement de la stratégie européenne

L'Union européenne (UE) et ses États membres, constituent le premier pourvoyeur d'aide au développement et d'investissements directs étrangers dans l'Indopacifique. Elle en est également le premier partenaire commercial. Plus encore, l'UE est désormais un acteur politique de premier plan dans la région, comme en témoignent les nombreux accords conclus pour renforcer les partenariats, les dialogues politiques et approfondir la coopération.

La mise en œuvre de la Stratégie pour la coopération dans l'Indopacifique, adoptée en 2021, demeure un axe central d'action de la nouvelle Commission (2024-2029). L'UE s'engage dans ce cadre à bâtir des partenariats durables avec les pays et les organisations multilatérales de la région. Les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer de l'UE se voient reconnaître un rôle important dans cette approche. La France soutient activement la priorité accordée au renforcement de la relation UE-Inde et UE-ASEAN, afin de défendre conjointement le respect de la souveraineté des États ainsi que la promotion d'un monde ouvert et des échanges commerciaux durables.

6.1. Une contribution majeure aux opérations, missions et programmes mis en œuvre par l'Union européenne

Au travers notamment de ses collectivités ultramarines, appelées à devenir des relais de l'action européenne, la France entend jouer pleinement son rôle dans l'exécution de l'agenda européen, en cohérence avec sa propre stratégie et dans le respect des compétences respectives de l'Union et des États membres.

Les forces françaises contribuent de manière déterminante aux opérations navales européennes visant à sécuriser les voies maritimes reliant l'Indopacifique à l'Europe. Initiatrice de l'opération ATALANTE en 2008, la France reste engagée dans la lutte contre la piraterie et les trafics illicites dans l'océan Indien. En réponse aux attaques contre la navigation en mer Rouge, elle a joué en 2024 un rôle moteur dans le lancement de l'opération ASPIDES, dont l'objectif est de restaurer la liberté de navigation et de sécuriser les flux commerciaux. Afin de renforcer la cohérence de l'action navale européenne, la France plaide désormais pour une rationalisation des opérations maritimes de l'UE dans le nord de l'océan Indien, en conservant leur posture défensive, non-escalatoire et strictement proportionnée.

La France mobilise son expertise en matière de renforcement des capacités des partenaires régionaux. L'opérateur public Expertise France déploie le programme CRIMARIO II (Projet indopacifique pour les routes maritimes critiques), mandaté par la Commission européenne. Étendu au Pacifique depuis 2022, ce programme soutient le développement des capacités de connaissance et de surveillance maritime via la plateforme IORIS (Partage d'informations dans la région indopacifique), déjà utilisée par 33 agences maritimes régionales. Une troisième phase, prévue à l'été 2025, visera notamment à interconnecter IORIS avec d'autres systèmes de partage d'informations.

La France soutient, aux côtés de l'Allemagne, le programme européen ESIWA+ (Renforcement de la coopération en matière de sécurité en Asie et avec l'Asie, 2024-2027). Mis en œuvre conjointement par Expertise France et l'agence allemande d'aide au développement GIZ, ce projet est destiné à renforcer la coopération sécuritaire entre l'UE et neuf pays d'Asie, dans les domaines de la cybersécurité, de la lutte contre le terrorisme, de la gestion des crises, des menaces hybrides et de la sécurité maritime.

La France appuie également les missions civiles et militaires de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) en Somalie, dont l'objectif est la réforme du secteur de la sécurité et de la défense, et la lutte contre la piraterie. Ainsi, les missions ont permis l'achèvement du Centre de Coordination et de Sauvetage à Mogadiscio (MRCC - Maritime Rescue Coordination Centre), soutenant son équipement et la formation de ses personnels, comme des garde-côtes somaliens.

La France est à l'origine du programme Global Ports Safety (GPS), lancé en 2024 dans le cadre Équipe Europe. Ce programme, qui contribue à la sécurité des corridors maritimes en Asie, vise à améliorer la sûreté portuaire, la durabilité des flux logistiques et la prévention des risques environnementaux dans huit pays d'Asie du Sud et du Sud-Est.

Elle participe également, via ses experts, aux programmes de coopération en aviation civile financés par l'UE, et propose d'étendre à l'ensemble des petits États insulaires du Pacifique les actions menées avec l'Asie en matière de sécurité aérienne.

Enfin, la France est impliquée dans plusieurs Initiatives Équipe Europe (IEE) : pour la connectivité durable dans l'ASEAN, pour le pacte vert dans la région, ainsi que dans le cadre de l'Alliance bleue-verte dans le Pacifique.

6.2. Un soutien constant aux initiatives en matière de commerce et de connectivité

Dans un contexte de montée des tensions commerciales et de repli protectionniste, le marché intérieur européen demeure l'un des plus ouverts, stables et prévisibles à l'échelle mondiale. Il promeut un commerce fondé sur des règles équitables et des normes sociales et environnementales élevées.

La France soutient l'objectif de l'UE d'aboutir à des accords commerciaux ambitieux, intégrant des clauses exigeantes en matière de développement durable et d'objectifs climatiques, à l'instar de ceux conclus avec le Vietnam ou la Nouvelle-Zélande. Elle encourage l'aboutissement des négociations en cours avec l'Inde et soutient la relance des discussions avec la Malaisie, l'Indonésie, la Thaïlande et les Philippines. Elle est également favorable à l'examen d'accords sectoriels UE-ASEAN, en particulier dans le champ numérique et au rapprochement entre l'UE et l'accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (CPTPP).

Dans le cadre de la stratégie Global Gateway, qui vise à offrir une alternative européenne crédible en matière d'infrastructures durables, la France s'engage dans le développement de projets structurants, tels que la création de corridors maritimes verts (Green shipping corridors) entre l'Indopacifique et l'Europe, ou encore l'amélioration de la connectivité numérique dans le Pacifique et l'océan Indien. Elle codirige la branche Indopacifique du Centre du numérique pour le développement (D4D Hub) avec la Commission européenne, qui met en œuvre des projets de connectivité (câbles sous-marin, spatial).

6.3. Un rôle moteur dans la définition de l'avenir de la stratégie européenne

Afin de garantir la mise en œuvre de la stratégie européenne dans la durée, la France a pris l'initiative, lors de sa présidence du Conseil de l'UE, de créer un Forum ministériel pour la coopération dans l'Indopacifique, inauguré à Paris le 22 février 2022. Ce format innovant, pérennisé par les éditions suivantes (2023 à Stockholm, 2024 à Bruxelles), constitue un espace de dialogue autonome et structurant entre l'UE et les partenaires de l'Indopacifique.

Le Forum traite des grands enjeux économiques, de la connectivité, des défis globaux (changement climatique, biodiversité, gestion durable de l'océan) ainsi que des questions de sécurité et de défense. Il incarne la spécificité de l'approche européenne dans la région. En particulier, le renforcement du partenariat stratégique entre l'UE et l'ASEAN a été réaffirmé lors d'une réunion ministérielle adossée à l'édition 2024 du Forum.

La France propose de renforcer à l'avenir le rôle central du Forum ministériel en impliquant davantage les organisations régionales et les partenaires d'Afrique orientale et de l'océan Indien. Elle appuie également l'organisation d'une prochaine édition dans la région indopacifique, y compris sous la forme d'un sommet des chefs d'État et de gouvernement.

**Ministère de l'Europe
et des Affaires étrangères**

37 quai d'Orsay
75007 Paris

diplomatie.gouv.fr